

## PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

### AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°DNCMP/...../S/2021-2022 POUR LA FOURNITURE DES SERVICES D'HYGIENE SUR LES SITES DE L'OBR.

Date de Publication : 06/10/2021

Date d'ouverture des offres : 05/11/2021

#### 1. Objet

L'Office Burundais des Recettes (OBR) lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour «**LA FOURNITURE DES SERVICES D'HYGIENE SUR LES SITES DE L'OBR**» dont les spécifications techniques détaillées se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

#### 2. Financement

Le marché est financé à 100 % par le budget ordinaire de l'OBR, exercice 2021-2022.

#### 3. Spécifications du marché

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert, tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi du 29/01/2018. Le présent marché est à exécuter pour une période d'un (01) an, à compter de la date qui sera précisée dans la notification définitive du marché pour chaque lot.

#### 4. Allotissement

Le marché est constitué de trois (3) lots :

Lot 1 : Fourniture des services d'hygiène sur les sites EMMAUS, VIRAGO, IMMATRICULATION DE VEHICULES, RUHWA et CDA-PORT (bureaux du Commissariat des Douanes et Accises et bureaux des services de suivi et inspection électronique des cargos) ;

Lot 2 : Fourniture des services d'hygiène sur les sites de KOBERO, MUYINGA, RUMANDARI, NGOZI & GASENYI ;

Lot 3 : Fourniture des services d'hygiène sur les sites de la GARE ROUTIERE DE GITEGA et GAHUMO.

Un soumissionnaire pourra soumissionner pour un seul ou tous les trois lots, mais il pourra être proposé attributaire de deux lots seulement.

#### 5. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] justifiant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché et suivant les prescrits du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

9

Ne peut participer au présent Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'inéligibilité au sens des articles 153 et 161 du Code des Marchés Publics.

#### **6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site officiel de l'OBR : [www.obr.bi](http://www.obr.bi). Il peut aussi être consulté physiquement tous les jours ouvrables de 7 h 30' à 11 h 30' et de 14h 00' à 17h 00', heure locale, au **Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'OBR, Immeuble VIRAGO, 3<sup>ème</sup> étage, tél. 22282216/22282146.**

Il pourra être obtenu physiquement au Service Approvisionnements de l'OBR, sis à l'Immeuble VIRAGO, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, Tél :22 282457/22282202 sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille francs burundais (50.000 BIF) non remboursables au compte N° 1101/001.04 ouvert à la BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI.

#### **7. Demande de renseignements sur le Dossier d'Appel d'Offres**

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit au Commissaire des Services Généraux et Personne Responsable des Marchés Publics à l'OBR et envoyée à l'adresse de l'Office Burundais des Recettes sis à l'immeuble VIRAGO, 3<sup>ème</sup> étage, B.P. 3465 Bujumbura II, Tél. 22282146/22282216, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres.

L'Office Burundais des Recettes répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue au plus tard dans les dix (10) jours précédant la date limite de dépôt des offres. Une copie de la réponse de l'Office Burundais des Recettes indiquant la question posée, sans indiquer son auteur, sera adressée à tous les soumissionnaires qui auront déjà reçu le Dossier d'Appel d'Offres.

#### **8. Visite des lieux**

La visite des sites est organisée comme suit :

- Le 22 / 10 / 2021 : EMMAUS, VIRAGO, IMMATRICULATION DE VEHICULES et CDA-PORT (Rencontre VIRAGO à 8 h 30 minutes) ;
- Du 25 / 10 / 2021 au 27 / 10 / 2021 : NGOZI-GASENYI-RUMANDARI-KOBERO-MUYINGA (rencontre à NGOZI à 8 h 30 minutes)
- Du 28 / 10 / 2021 au 29 / 10 / 2021 : GAHUMO-GARE ROUTIERE DE GITEGA (rencontre à GAHUMO à 11 h 00 minutes)
- Le 01 / 11 / 2021 : RUHWA (rencontre à RUHWA à 10 h 00 minutes)

**N.B** : Le déplacement des Soumissionnaires est à leur charge

#### **9. Garantie bancaire de soumission**

Pour chaque lot, le soumissionnaire devra présenter une garantie bancaire de soumission d'un montant fixé comme suit :



**Lot 1 : Un million cinq cent mille de francs burundais (1.500.000 BIF).**

**Lot 2 : Huit cent cinquante mille francs burundais (850.000 BIF).**

**Lot 3 : Deux cent cinquante mille francs burundais (250.000 BIF).**

La Garantie de soumission devra être délivrée par une banque ou par une institution bancaire agréée au Burundi et être établie suivant le modèle annexé au présent Dossier d'Appel d'Offres. Les chèques certifiés ne seront pas acceptés.

### **10. Dépôt et Ouverture des Offres**

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le 05/11/2021 à 10 heures locales. Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° DNCMP/19/S/2021-2022, A n'ouvrir qu'en séance publique du 05/11/2021, à 10h 30'.**

L'ouverture des offres aura lieu le 05/11/2021 à 10 h 30' dans l'une des salles de l'Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

Les offres déposées après la date et l'heure ci-haut indiquées ne sont pas recevables.

Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les membres de la sous-commission d'ouverture. Les soumissionnaires ou leurs représentants présents à la séance d'ouverture signeront sur une liste attestant leur présence.

### **11. Validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres respectives pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires, à compter de la date d'ouverture des offres.

### **12. Renseignements**

Toute demande de renseignements doit parvenir à l'Autorité Contractante au plus tard dix (10) jours avant l'ouverture des offres. Elle sera adressée au Commissaire des Services Généraux et Personne Responsable des Marchés Publics à l'OBR, Immeuble VIRAGO, 3<sup>ème</sup> étage, Avenue de la Tanzanie, N°963a/A, B.P. 3465 Bujumbura, Tél. 22282146/ 22282216.

Fait à Bujumbura, le 29/10/2021

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE  
RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

**Gérard SABAMAHORO**